

doc
CA1
EA953
92M112
FRE

DOCS
CA1 EA953 92M112 FRE
Verut, Caroline
Etude du marche mexicain du
materiel de securite
43265685

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

LIBRARY

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

BIBLIOTHÈQUE

OTTAWA



CANADA

Call No.
Cote

Access. No.
N° d'Entrée

.....
.....
.....
.....

ÉTUDE DU MARCHÉ MEXICAIN
DU MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

**ÉTUDE DU MARCHÉ MEXICAIN
DU MATÉRIEL DE SÉCURITÉ**

PAGE

43-265-685

1. ÉTAT DE LA SITUATION

2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

3. ANALYSE DU MARCHÉ

3.1 PRODUCTION NATIONALE

3.2 IMPORTATIONS

DÉBOUCHÉS INTÉRESSANTS

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

INCENDIES

8. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

9. ACCÈS AU MARCHÉ

ANNEXES

I. Associations industrielles

II. Ministères

III. Agents et distributeurs potentiels

Dept. of External Affairs
 Min. des Affaires extérieures

SFP 9 1993

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
 RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
279 9 1993
Min. des Affaires extérieures
Dept. of External Affairs

ÉTUDE DU MARCHÉ MEXICAIN
DU MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. ÉTAT DE LA SITUATION	
2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE	
3. ANALYSE DU MARCHÉ	
3.1 PRODUCTION NATIONALE	
3.2 IMPORTATIONS	
4. DÉBOUCHÉS INTÉRESSANTS	
5. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	
6. SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	
7. INCENDIES	
8. SÉCURITÉ GÉNÉRALE	
9. ACCÈS AU MARCHÉ	
ANNEXES	
I. Associations industrielles	
II. Ministères et organismes	
III. Agents et distributeurs potentiels	

ETUDE DE MARCHÉ NÉCESSAIRE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1.	ÉTAT DE LA SITUATION	1
2.	CONTEXTE ÉCONOMIQUE	2
3.	ANALYSE DU MARCHÉ	3
3.1	PRODUCTION NATIONALE	3.1
3.2	IMPORTATIONS	3.2
4.	BESOINS INTÉRESSÉS	4
5.	RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	5
6.	SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	6
7.	INCENDIES	7
8.	SÉCURITÉ GÉNÉRALE	8
9.	ACCÈS AU MARCHÉ	9
	ANNEXES	
	I. Associations industrielles	
	II. Ministères et organismes	
	III. Agents et distributeurs potentiels	

1. ÉTAT DE LA SITUATION

Le marché américain du matériel de sécurité offre depuis toujours des débouchés intéressants aux entreprises étrangères qui fabriquent ou fournissent ces produits, car la plus grande partie de la demande est comblée au moyen d'importations. À la suite de l'augmentation du nombre des accidents de travail, on a pris de plus en plus conscience de la nécessité d'accroître les mesures de prévention ainsi que le matériel de sécurité et d'en améliorer l'efficacité. Le gouvernement a approuvé une série de règlements visant à améliorer la qualité de la sécurité industrielle et commerciale et il a lancé de nouvelles campagnes de prévention des accidents. Compte tenu de cette situation et de la hausse de la criminalité en général dans l'ensemble du Mexique, à Mexico en particulier, on a observé au chapitre du matériel de sécurité une demande accrue provenant des établissements commerciaux et industriels de même que des particuliers.

2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Dans le dessein de réduire le taux d'inflation, les autorités mexicaines ont mis en oeuvre en 1988 le Pacte de solidarité économique, programme de stabilisation comportant des mesures d'austérité traditionnelles qui imposent des politiques financières et monétaires rigoureuses et font appel à des moyens peu habituels, par exemple, la réglementation des prix, des salaires et du taux de change. Ce programme, pilier de la politique économique depuis quatre ans, a récemment été reconduit jusqu'en janvier 1993. Le Pacte de solidarité économique a permis de ramener le taux d'inflation annuel de 159 % en 1987 à 19,7 % en 1989. Bien que l'inflation ait remonté à 29,9 % en 1990, elle a été réduite à 18,5 % en 1991 et on s'attend à ce qu'elle se situe entre 10 et 12 % en 1992. Par ailleurs, les taux d'intérêt ont marqué un net recul pendant cette période et ils atteignent maintenant 17 %. Enfin, le taux de dévaluation du peso par rapport au dollar a été établi à 0,2 \$ MEX par jour ou 2,4 % par année.

Outre qu'elle vise à consolider les progrès réalisés au titre de la stabilisation des prix, la politique macro-économique a pour objet en 1992 de renforcer la reprise économique progressive et soutenue, surtout en établissant les conditions nécessaires pour favoriser les investissements nationaux et étrangers, en stimulant la demande locale et en améliorant davantage encore le niveau de vie des plus défavorisés de la société par le truchement du programme Solidaridad.

En 1989, l'activité économique intérieure a affiché une remontée pour la troisième année de suite après la récession de 1986, et le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint 3,1 %. En 1990 et en 1991, le PIB a augmenté de 3,9 et 3,6 %

respectivement, atteignant ainsi 280,3 milliards de dollars.¹ Avec une population de 82,8 millions d'habitants, le PIB par habitant s'est élevé à 3 385 \$ en 1991. De plus, en chiffres réels, la production manufacturière a progressé de 5,2 % en 1990 et de 3 % en 1991, tandis que les investissements privés et la consommation ont augmenté de 13,6 et 5,2 % respectivement. Par ailleurs, les investissements publics ont affiché une hausse de 12,8 %. On prévoit que le taux de croissance annuel du PIB se situera en moyenne entre 4 et 5 % de 1992 à 1994. Des données provisoires indiquent pour 1992 un taux de croissance de 4 % pour le PIB.

En vue de relancer et d'ouvrir l'économie du pays, le gouvernement mexicain a entrepris une série de changements structurels. Ainsi, il a adhéré le 24 août 1986 à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ouvrant ainsi la voie à un vaste processus de libéralisation du commerce. Par exemple, l'obligation d'obtenir une licence d'importation a été supprimée, sauf à l'égard de 325 des 11 950 numéros tarifaires du Système harmonisé adopté en 1989. Les prix à l'importation officiels et la taxe de développement des exportations de 5 % ont été abolis, tandis que les droits de douane ont été ramenés d'un maximum de 100 % en 1982 à 20 % en janvier 1988. Le taux de droit moyen pondéré se situe maintenant à 10,4 %. En outre, on a libéralisé les industries de l'automobile et de l'informatique en éliminant les licences d'importation préalables de manière à permettre l'entrée en franchise des produits de ces industries. La ratification de l'Accord de libre-échange nord-américain se traduira par un raffermissement accru du commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Selon des données officielles provenant du Secrétariat au commerce et au développement industriel du Mexique (SECOFI), le déficit de la balance commerciale, qui se chiffrait à 3 milliards de dollars en 1990, s'est accru de nouveau en 1991, atteignant alors 10,4 milliards. Par ailleurs, les exportations ont augmenté de 2,6 % en 1991, passant de 26,8 à 27,6 milliards de dollars, tandis que les importations ont fait des bonds successifs de 27,2 % en 1990 et de 22,2 % en 1991, grimpant ainsi de 23,4 milliards de dollars en 1989 à 29,8 milliards en 1990, puis à 38 milliards en 1991.

Au total, les importations mexicaines en provenance du Canada ont augmenté de 24 % en 1989, après quoi elles ont régressé de 1,5 % en 1990 et de 26 % en 1991. Les exportations canadiennes totales vers le Mexique se sont chiffrées à 594 millions de dollars canadiens en 1990 et 440,8 millions en 1991, tandis que les importations canadiennes totales en provenance du Mexique ont atteint

1. Nota : À moins d'indication contraire (pesos mexicains, \$ MEX, dollars canadiens, \$ CAN, etc.), toutes les valeurs sont exprimées en équivalents dollars américains.

1 730 millions de dollars canadiens en 1990 et 2 574 millions en 1991. Selon les données mexicaines, 1,6 % des importations du Mexique en 1990 provenaient du Canada et 0,8 % de ses exportations étaient destinées au Canada. Pour le Mexique, le Canada se situe au sixième et au cinquième rang respectivement parmi les pays exportateurs et les pays importateurs.

3. ANALYSE DU MARCHÉ

Dans l'ensemble, le marché du matériel de sécurité a affiché une remontée de 27,3 % en 1990, se chiffrant alors à 119,8 millions de dollars contre 94,1 millions en 1989. Il avait déjà enregistré des gains successifs de 16 et 17,5 % en 1988 et en 1989 respectivement. De toute évidence, ce processus de croissance est attribuable à la hausse continue des importations, qui ont augmenté de 52 % par année en moyenne depuis 1987 sous l'effet des politiques de libéralisation du commerce mises en oeuvre au Mexique, de la croissance de l'économie du pays en général, de la baisse de l'inflation et du taux de dévaluation du peso par rapport au dollar et aux autres devises étrangères, de la prise de conscience généralisée à l'égard de la sécurité ainsi que de l'incapacité de répondre à la demande pour ces produits. Au cours des prochaines années, ces éléments continueront d'avoir une incidence positive sur le marché et de renforcer les prévisions établissant à 8 % le taux de croissance du marché jusqu'en 1994.

TABLEAU 1
CONSOMMATION APPARENTE
DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ
(milliers de \$ US)

	1988	1989	1990	1994p	Croissance 1990-1994
Production	21 938	22 314	24 640	28 825	4 %
+ Importations	64 094	76 267	105 759	140 684	7,5 %
- Exportations	5 914	4 982	10 632	7 483	-
TOTAL	80 118	93 599	119 767	162 026	8 %

Source : Données sur les importations et les exportations publiées par le Secrétariat au commerce et au développement industriel du Mexique (SECOFI).

3.1 PRODUCTION NATIONALE

Au Mexique, la production de matériel de sécurité se limite à l'équipement et aux systèmes élémentaires, qui présentent une faible valeur ajoutée et ne nécessitent aucune technologie de pointe. Mentionnons à titre d'exemple les gants, les masques de protection, les vêtements de protection, les panneaux pour

l'industrie, les hôpitaux et les autoroutes, les armoires d'incendie, les extincteurs ainsi que les tuyaux. Dans la plupart des cas, les fabricants locaux représentent des entreprises étrangères ou détiennent une licence délivrée par un fabricant étranger. Lorsque le matériel fait appel à une technologie plus avancée, on importe au Mexique une grande partie des composants et on y assemble le produit final. De nombreux types de matériel ne sont toujours pas fabriqués au pays en raison de l'insuffisance des moyens technologiques. La plupart des usines mexicaines sont établies dans l'agglomération de Mexico ou à Monterrey, troisième ville mexicaine en importance, située dans l'État de Nuevo León au nord du pays.

Le Mexique exporte surtout des agents d'extinction, des vêtements et des gants de protection, des serrures de sûreté, des coffres-forts, des extincteurs, des soupapes de sûreté ainsi que du matériel de signalisation et des munitions. Les exportations ont fluctué beaucoup entre 1988 et 1990 : après avoir été ramenées de 5,9 millions de dollars en 1988 à 5 millions en 1989, elles sont remontées à 10,6 millions en 1990. Ces fluctuations sont attribuables davantage à la réexportation de produits importés au Mexique et vendus par la suite à d'autres pays, en majorité des pays d'Amérique latine, qu'à des fluctuations de la production.

Les entreprises mexicaines suivantes fabriquent du matériel de sécurité.

ENTREPRISE

3M de México

American Optical
Calzado van Vien
Disven Seguridad
Equipos Industriales FAR
Garmant
Grupo Vacanze
Guantes Industriales Hermex
Guillén Industrias
Industrias de Hule Galgo

Industrias de México
Jemali Industrial
MAK Extinguisher de México
Philadelphia de San Luis
PRODIN
Productos Adex
Protectores Plásticos
Seguridad Ind. la Oriental
Seguridad Industrial Infra

Surtidora de Industrias México
Total Mexicana
Unimex
Zejave
Ziur

MATÉRIEL

Protège-tympan et masques de protection
Lunettes de protection
Chaussures de sécurité
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Lunettes de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection et chaussures de sécurité
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Extincteurs
Extincteurs
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Casques de sécurité et masques de protection
Vêtements de protection
Extincteurs
Vêtements de protection
Vêtements de protection
Vêtements de protection

3.2 IMPORTATIONS

Les importations ont varié considérablement au cours des dernières années. En effet, bien que la production nationale ait affiché une progression relativement stable, les importations ont monté en flèche sous l'effet des éléments énoncés à la section 3. Ainsi, tandis que les importations représentaient 80 % du marché total en 1988, et une proportion encore plus faible en 1987, elles sont intervenues pour 88 % du marché en 1990, se chiffrant alors à 105,8 millions de dollars. On prévoit que les importations afficheront au cours des prochaines années une croissance supérieure à celle de la production nationale (7,5 % contre 4 %) et qu'elles atteindront 140,7 millions de dollars en 1994.

Le rythme de croissance de l'industrie et la préoccupation généralisée à l'égard des accidents de travail entraîneront une augmentation de la demande de matériel de sécurité industrielle, commerciale et individuelle importé. Outre ces éléments, la situation économique en général favorise les importations en raison de la valeur relativement faible du dollar et de la préférence habituelle pour les produits importés par rapport aux produits

fabriqués au Mexique, phénomène attribuable au fait que les produits importés font appel à des technologies plus avancées, qu'ils sont de meilleure qualité et qu'ils sont souvent offerts à un prix plus compétitif.

Entre 1988 et 1990, les importations totales par catégories s'établissaient comme suit.

Produit	1988	1989	1990
Industrie	102.8	105.5	108.2
Services	15.2	16.8	18.5
Total	118.0	122.3	126.7

2.3 IMPORTATIONS

Les importations ont varié considérablement au cours des dernières années. En effet, bien que la production nationale ait atteint une progression relativement stable, les importations ont connu en 1988, et une proportion encore plus faible en 1987, elles sont intervenues pour 88 \$ du marché en 1990, se chiffrent alors à 102,8 millions de dollars. On prévoit que les importations continueront au cours des prochaines années une croissance supérieure à celle de la production nationale (7,5 % contre 4 %) et qu'elles s'établiront à 140,7 millions de dollars en 1994.

Le rythme de croissance de l'industrie et la préoccupation généralisée à l'égard des accidents de travail entrainent une augmentation de la demande de matériel de sécurité industrielle, commerciale et individuelle importés. Outre ces éléments, la situation économique en général favorise les importations en raison de la valeur relativement faible du dollar et de la préférence habituelle pour les produits importés par rapport aux produits

TABLEAU 2
IMPORTATIONS DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ
(milliers de \$ US)

	1988	1989	1990
Agents d'extinction	595,8	207,2	602,0
Tuyaux d'extincteurs	135,3	228,6	175,5
Extincteurs	1 049,6	1 588,5	1 561,7
Appareils de sauvetage	263,8	369,3	337,5
Protège-tympan	226,7	251,2	378,5
Gants et vêtements en caoutchouc	2 202,8	1 826,8	2 173,8
Vêtements de protection en cuir	462,7	408,6	302,2
Cartes d'identité plastifiées	746,2	609,7	1 247,9
Chaussures de sécurité	1 676,4	2 835,6	3 993,4
Casques de sécurité	1 049,2	1 398,6	1 324,2
Serrures de sûreté et clés	4 614,1	8 397,0	12 298,8
Dispositifs de verrouillage			
pour automobiles	245,5	432,1	673,1
Ceintures de travail	982,5	1 804,9	2 268,2
Ceintures de sécurité pour			
automobiles	535,9	1 348,1	1 191,7
Dispositifs de fermeture de porte			
automatique	386,5	867,3	1 123,6
Coffres de sécurité	335,0	849,6	911,8
Soupapes de sûreté	4 886,0	7 305,5	12 391,7
Klaxons pour automobiles	584,3	1 280,3	1 125,5
Lampes de sécurité et torches			
électriques	655,8	471,9	662,8
Microphones et haut-parleurs	8 963,8	12 371,0	11 488,3
Matériel de radio	2 655,2	2 109,3	3 596,0
Systèmes de télévision en			
circuit fermé	2 783,1	2 659,4	3 674,4
Matériel de signalisation	6 072,9	9 313,1	24 619,9
Matériel de signalisation pour			
routes et chemins de fer	825,0	581,0	478,1
Pièces pour matériel de			
signalisation	1 092,7	1 706,1	1 637,3
Paratonnerres	1 859,4	3 245,3	2 090,0
Véhicules d'incendie	3 253,5	2 342,6	1 826,4
Véhicules blindés	11,1	126,9	0
Lunettes de protection	1 768,2	1 563,2	2 461,1
Masques de protection	3 932,9	3 889,1	3 371,5
Contrôleurs de rondes	198,7	287,3	248,2
Armes	9 043,8	3 591,8	5 523,6
TOTAL	64 094,4	76 266,9	105 758,7

Source : SECOFI

La catégorie la plus importante regroupe le matériel de signalisation : appareils de signalisation visuelle, par exemple, les voyants, appareils de signalisation sonore, par exemple, les

avertisseurs antivol et les avertisseurs d'incendie, détecteurs microphoniques, tableaux indicateurs, sirènes, matériel de sécurité et de régulation de la circulation sur voie ferrée, voie de tramway ou route. Viennent au deuxième rang les soupapes de sûreté destinées à divers types de matériel pour des industries variées; les serrures de sûreté et les clés pour les établissements industriels, les commerces, les résidences et les véhicules; les microphones et les haut-parleurs² ainsi que d'autres types de matériel électronique, par exemple, les radios et les systèmes de télévision en circuit fermé; les ceintures de travail; les vêtements de protection, les chaussures de sécurité et d'autres dispositifs de sécurité individuelle.

Les articles répertoriés au Tableau 2 qui ont affiché la plus forte croissance entre 1988 et 1990 sont le matériel de signalisation, les protège-tympan, les cartes d'identité, les serrures de sûreté, les ceintures de travail, les dispositifs de fermeture de porte automatique, les coffres-forts, les soupapes de sûreté, les radios et les systèmes de télévision en circuit fermé ainsi que les lunettes et les masques de protection.

Depuis toujours le plus important fournisseur étranger de matériel de sécurité au Mexique, les États-Unis détiennent 68 % du marché d'importation. Ils sont suivis du Japon (matériel électronique et extincteurs), de l'Allemagne (soupapes, matériel de lutte contre les incendies et véhicules d'incendie), de l'Italie (matériel de signalisation et dispositifs d'alarme), de la France (matériel de signalisation) et de l'Espagne. La prédominance des produits fabriqués aux États-Unis est attribuable dans une large mesure à la proximité géographique de ce pays, qui permet de réduire les frais de transport, d'accélérer la livraison et d'améliorer la disponibilité des pièces de rechange. En outre, les produits américains sont en général mieux connus des utilisateurs mexicains et ils satisfont aux normes en vigueur au Mexique.

Les produits canadiens représentent une faible part du marché d'importation mexicain. En effet, bien que les exportations totales canadiennes vers le Mexique aient affiché une tendance à la hausse au cours des dernières années, elles ne se sont chiffrées qu'à 1,2 million de dollars canadiens en 1990 et à 2,4 millions en 1991. En revanche, les importations canadiennes en provenance du Mexique ont grimpé à 13,9 millions de dollars canadiens en 1991. Les exportations canadiennes de matériel de sécurité vers le Mexique sont répertoriées ci-après.

2. Même si on n'a pas répertorié toutes les importations de microphones et de haut-parleurs, il est possible que certaines importations indiquées n'aient pas été destinées à assurer la sécurité.

TABEAU 3
EXPORTATIONS CANADIENNES DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ
VERS LE MEXIQUE
(milliers de \$ CAN)

	1988	1989	1990	1991
Vêtements en caoutchouc	231	219	127	255
Casques de sécurité	0	14	4	0
Serrures de sûreté	44	840	169	49
Dispositifs de fermeture de porte automatique	0	4	0	0
Soupapes de sûreté	16	7	1	1
Matériel de signalisation visuelle	0	58	117	535
Matériel de signalisation sonore	1	0	0	0
Matériel de radio	366	751	598	942
Avertisseurs antivol et avertisseurs d'incendie	7	3	3	0
Pièces pour matériel de signalisation	0	23	195	370
Tableaux indicateurs	0	0	0	84
Dispositifs de signalisation (transport)	31	0	0	0
Lunettes de protection	28	20	27	121
TOTAL	724	1 939	1 241	2 357

source : Statistique Canada - Division du commerce international

4. DÉBOUCHÉS INTÉRESSANTS

Les produits suivants offrent des débouchés intéressants sur le marché mexicain.

Dispositifs de contrôle d'accès
Soupapes de sûreté à commande automatique
Avertisseurs antivol et anti-intrusion
Dispositifs d'alarme pour automobiles
Caméras et moniteurs de télévision en circuit fermé
Serrures à combinaison
Systèmes de vérification de cartes de crédit
Destructeurs de documents
Serrures à verrouillage électronique et électrique
Avertisseurs d'incendie
Extincteurs d'incendie : extincteurs à mousse, extincteurs
chimiques, extincteurs automatiques, extincteurs grenades
Véhicules d'incendie
Tenues approche-feu et antiacide
Lunettes industrielles
Appareils de sauvetage
Dispositifs de surveillance
Armes à effet de neutralisation
Systèmes d'identification des personnes
Matériel de détection des radiations

Matériel de communication radio
Appareils de protection respiratoire
Coffres-forts
DéTECTEURS de fumée
Instruments d'essai et de mesure
Systèmes d'avertissement

5. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La constitution mexicaine et la Loi fédérale sur le travail sont essentiellement les deux lois qui régissent la sécurité au travail. Fait important, en vertu de ces lois, la responsabilité des accidents de travail et des maladies professionnelles incombe à l'employeur et celui-ci doit assumer tous les frais nécessaires pour protéger la vie et la santé des travailleurs. En outre, il est tenu d'appliquer les mesures de sécurité appropriées pour prévenir les accidents et d'offrir à ses employés une formation portant sur les dispositifs et les mesures de sécurité.

En plus des principes généraux énoncés ci-dessus, on a adopté en 1934 des règlements en matière d'hygiène au travail; en 1954, des règlements concernant la prévention des accidents de travail ainsi que des règlements concernant la sécurité dans les mines; et en 1978, des règlements généraux sur la sécurité et l'hygiène au travail. Ces derniers, qui constituent la réglementation la plus complète en la matière, comprennent notamment des normes sur les spécifications dans le domaine de la construction, le matériel de lutte contre les incendies, la maintenance de la machinerie et du matériel ainsi que les dispositifs de sécurité s'y rapportant, les spécifications relatives à la manutention et au transport de certaines matières, les installations électriques, la manutention des produits toxiques et matières explosives, la protection individuelle ainsi que les conditions générales concernant le milieu de travail, par exemple, l'éclairage, le bruit et la pollution.

En vertu de la Loi sur le travail, il incombe à chaque entreprise de créer une commission mixte pour la sécurité et l'hygiène, formée de représentants des travailleurs et de l'employeur. Cette commission est chargée d'évaluer les risques existants, de prévenir les accidents, d'informer les travailleurs des mesures de sécurité appropriées ainsi que de leur offrir une formation et d'exercer une surveillance à cet égard. En outre, un service de médecine du travail doit périodiquement faire subir un examen médical aux travailleurs, déterminer leur état de santé et recommander les mesures qui s'imposent; enfin, un service de la sécurité et de l'hygiène doit veiller à ce que le milieu de travail soit exempt de danger et instaurer des mesures préventives.

Outre ces règlements, le ministère du Travail a publié 45 normes officielles mexicaines (NOM) faisant état des spécifications relatives aux produits répertoriés à la section 4. La plupart de

ces normes ont été adoptées au cours des cinq dernières années, faisant ainsi écho à la détermination du gouvernement à établir et à appliquer des mesures de sécurité au travail afin de réduire le taux d'accidents actuel. La connaissance et l'application de ces normes se traduiront par une demande accrue de matériel de sécurité.

6. SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Les organismes officiels dont relève la sécurité industrielle sont le ministère du Travail (Secretaría del Trabajo), qui régit toutes les questions relatives à la sécurité au travail, exerce une surveillance et impose des sanctions à cet égard; le ministère du Commerce (Secretaría de Comercio y Fomento Industrial), qui est tenu d'inspecter tous les dispositifs de sécurité afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux NOM; enfin, dans le secteur de la santé, le ministère de la Santé (Secretaría de Salud), l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social - IMSS) ainsi que l'Institut de santé et de sécurité sociale des employés du secteur public (Instituto de Salud y Seguridad Social de los Trabajadores del Estado - ISSSTE), qui s'occupent des travailleurs victimes d'un accident de travail ou souffrant d'une maladie professionnelle.

L'IMSS constitue le plus important organisme mexicain qui assure les travailleurs contre les accidents et les maladies d'origine professionnelle. La loi oblige toutes les entreprises du secteur privé à inscrire leurs travailleurs auprès de l'IMSS. La prime, dont les deux tiers sont payables par l'employeur et le tiers par l'employé, correspond à 15 % du salaire de chaque travailleur. À l'heure actuelle, l'IMSS assure plus de 10 millions de travailleurs et elle fournit de l'aide médicale aux membres de leurs familles (25 millions de personnes) ainsi qu'à des travailleurs à la retraite (2 millions de personnes) et aux membres de leurs familles. Pour sa part, l'ISSSTE assure 2,1 millions de travailleurs et 6 millions de personnes qui font partie de la famille d'un travailleur ou qui sont à la retraite. D'autres organisations, par exemple, PEMEX, le ministère de la Défense, le ministère de la Marine, des organismes publics, des banques et des sociétés privées, assurent 2 millions de personnes. Pourtant, dans l'ensemble, seulement la moitié des travailleurs mexicains sont assurés contre les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Le tableau présenté ci-après fait état des accidents de travail et des maladies professionnelles déclarés par l'IMSS à l'égard de ses assurés entre 1985 et 1990.

TABLEAU 4
ACCIDENTS DE TRAVAIL

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Travailleurs assurés (milliers)	7 233	6 978	7 266	7 654	7 910	8 876
Accidents et maladies d'origine professionnelle - risques (milliers)	569	633	624	598	588	606
Risques par tranche de 100 travailleurs	7,9 %	9,1 %	8,6 %	7,8 %	7,4 %	6,8 %
Nombre moyen de jours d'invalidité par risque	18,4	18,6	19,1	20,3	20,5	20,8
Cas d'invalidité permanente par tranche de 1000 travailleurs	2,2	2,8	2,6	2,3	2,2	1,9
Taux de mortalité par tranche de 10 000 travailleurs	2,0	2,4	2,2	2,2	1,6	1,5

Source : IMSS

Comme l'indique ce tableau, les risques professionnels, qui englobent les accidents de travail (84 % des risques), les accidents survenus pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail (15,5 %) ainsi que les maladies professionnelles (0,5 %) ont été ramenés de 9,1 % à 6,8 % depuis 1986, malgré l'augmentation du nombre total de risques liée à une montée en flèche du nombre de travailleurs assurés. Par ailleurs, la durée moyenne de l'absence du travail à la suite d'un accident a augmenté, en partie parce qu'on a prolongé la protection offerte aux travailleurs blessés. La baisse des taux de mortalité et d'invalidité relatifs aux risques professionnels indique une diminution de la gravité des accidents. Tous ces indices dénotent une amélioration de la protection, de l'aide médicale et des mesures de sécurité au travail.

La très grande majorité (97 %) des accidents de travail sont survenus en milieu urbain, en particulier à Mexico (20 %) ainsi que dans les États de Mexico, de Jalisco et de Nuevo León, secteurs où sont établies la plupart des 587 610 sociétés industrielles dont les travailleurs sont assurés contre les accidents de travail. Signalons néanmoins que les risques au prorata du nombre total de

travailleurs assurés sont légèrement plus faibles à Mexico que dans les autres états.

Les industries qui ont enregistré le plus haut taux d'accidents en 1989 sont les suivantes :

Construction et génie civil	9,4 %
Sécurité sociale	3,5 %
Fabrication de machinerie agricole	3,0 %
Fabrication de produits en métal	2,9 %
Transport (métro, RER et tramways)	2,6 %
Distribution d'aliments et de boissons	2,4 %
Acier	2,1 %
Textile	2,1 %
Fabrication de produits en plastique	2,1 %
Supermarchés et magasins à rayons	2,0 %
Fabrication de vêtements	2,0 %
Fabrication et embouteillage de boissons gazeuses	1,9 %
Produits de fonderie	1,8 %
Fabrication et assemblage d'appareils électriques et électroniques	1,8 %
Transport	1,7 %
Mines	1,7 %
Fabrication de sucre et d'alcool	1,6 %
Production et distribution d'électricité	1,6 %
Fabrication de meubles	1,5 %
Agriculture	1,4 %
Réparation d'automobiles et parcs de stationnement	1,3 %
Autres activités économiques	59,6 %

Ce tableau indique clairement les industries qui présentent le plus haut taux d'accidents de travail, soit celles où il faut accentuer les mesures de sécurité et qui peuvent offrir des débouchés pour la vente de matériel de sécurité.

En 1989, les parties du corps les plus souvent atteintes ont été les suivantes :

Mains	27,0 %
Jambes	22,2 %
Bras	11,2 %
Pieds	9,2 %
Tronc	7,8 %
Tête et visage	7,1 %
Yeux	6,5 %
Dos	5,7 %
Autre	3,3 %

Voici les types de lésions les plus courantes :

Blessures	32,4 %
Contusions et ecchymoses	31,3 %
Entorses	15,3 %
Fractures	6,8 %
Brûlures	4,2 %
Effets corporels divers	4,6 %
Luxations	2,6 %
Autres	2,8 %

Les causes les plus courantes d'accidents et de maladies se présentaient comme suit :

Erreurs humaines dans la prévention des accidents	37,2 %
Manque d'attention apportée aux bases de soutien	19,8 %
Positions ou attitudes dangereuses	10,9 %
Erreurs commises par un tiers	6,9 %
Sollicitation indue du corps humain	5,9 %
Mélanges dangereux ou éléments placés à un endroit peu approprié	4,6 %
Non-utilisation du matériel de protection individuelle	3,6 %
Autres	11,1 %

Voici les risques auxquels les travailleurs ont été exposés le plus souvent :

Méthodes ou procédures dangereuses	49,7 %
Dangers publics (transport ou circulation)	13,5 %
Dangers dans le milieu de travail (éclairage, bruit, ventilation)	9,2 %
Dangers attribuables au placement des matériaux et de l'équipement	8,3 %
Défauts d'un élément (vice de construction, surface glissante, usure)	6,6 %
Protection inadéquate	3,0 %
Autres	9,7 %

Toutes les données présentées font ressortir les principales lacunes au chapitre de la sécurité industrielle, depuis l'absence pure et simple de mesures de sécurité jusqu'à un mauvais fonctionnement du matériel en place, en passant par l'erreur humaine. Les pouvoirs publics et l'industrie sont conscients de ces faits. Toutefois, malgré les efforts croissants consentis pour améliorer la sécurité au travail sur le double plan quantitatif et qualitatif, les entreprises ont différé leurs investissements dans ce domaine pour diverses raisons : ignorance et manque d'intérêt, formation insuffisante quant à l'application de mesures de sécurité, matériel incompatible ou inadéquat, difficultés

financières auxquelles font face de nombreuses petites et moyennes entreprises.

7. INCENDIES

Le nombre total d'incendies enregistrés au Mexique a augmenté de 43,5 % entre 1977 et 1981, année où il est passé à 17 060, un sommet encore inégalé. Depuis lors, l'amélioration des mesures de sécurité s'est traduite par une diminution progressive du nombre d'incendies, qui a été ramené à environ 15 700 par année. Ces incendies, dont la plupart ont éclaté à Mexico, se répartissent comme suit :

Endroits publics	31,3 %
Domiciles	27,5 %
Établissements commerciaux	8,1 %
Forêts et parcs	7,8 %
Établissements de service	6,2 %
Établissements industriels	4,6 %
Terrains ensemencés	2,4 %
Autres	12,1 %

Le nombre de victimes d'incendies fluctue selon les années, mais on dénombre en moyenne 6 500 victimes chaque année. Quelque 20 % d'entre elles ont trouvé la mort dans un incendie, tandis que les autres ont subi uniquement des blessures. Les pertes matérielles se sont élevées à 80 millions de dollars en moyenne.

La Ville de Mexico s'est dotée d'une équipe permanente de 750 pompiers et elle peut compter en cas d'urgence sur 1 700 pompiers au total. Les sept casernes de Mexico sont réparties dans toute la ville et 135 véhicules d'incendie sont disponibles en tout temps. Les autorités du service d'incendie et de l'aéroport se sont montrées intéressées à renouveler leur matériel de lutte contre les incendies afin de moderniser et d'améliorer leurs installations actuelles.

8. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Ce n'est pas uniquement dans le domaine de la sécurité industrielle que les mesures de sécurité sont devenues très importantes. En effet, à Mexico uniquement, 63 210 vols ont été signalés en 1990, ce qui dénote une légère diminution par rapport aux années précédentes. Toutefois, selon les autorités policières, les vols signalés représentent environ 30 % (ou même moins) du nombre total de vols, ce qui signifie que le nombre réel de vols commis à Mexico se rapprocherait davantage de 200 000, sans compter les vols à la tire. Les victimes qui signalent un vol le font le plus souvent afin d'être indemnisées par leur assureur; il s'agit dans 30 % des cas de vols d'automobiles et dans les autres cas d'introductions par effraction dans des domiciles et dans des établissements industriels ou commerciaux. En règle générale, les gens protègent

mieux leurs biens en installant un dispositif d'alarme dans leur véhicule et à leur domicile. D'ailleurs, la plupart des véhicules vendus au Mexique sont maintenant dotés d'un système d'alarme installé par le fabricant.

D'une manière générale, la criminalité a diminué en 1990, mais elle enregistre depuis lors une hausse constante. À Mexico, on a mis en accusation 134 205 délinquants en 1990, soit une baisse par rapport au sommet de 174 128 atteint en 1988. Outre les vols, les crimes les plus courants en 1990 se répartissent comme suit : lésions corporelles (21 204), dommages à la propriété d'un tiers (19 057), homicides (4 563) et menaces (6 039).

Le nombre insuffisant de policiers constitue l'un des plus graves problèmes avec lesquels sont aux prises les autorités de Mexico dans la lutte contre le crime. Après avoir plus que doublé le nombre de policiers en 1988, le faisant ainsi passer de 28 135 à 65 628, le Département du district fédéral (Departamento del Distrito Federal - DDF) l'a porté à 66 311 en 1990; de plus, il a maintenu un parc de 4 715 véhicules de patrouille pour surveiller la circulation et assurer l'ordre public. Malgré tout, on estime qu'une diminution de la criminalité à Mexico exigera de nouveaux investissements pour assurer la formation de nouveaux policiers et les doter d'armes et de matériel plus modernes afin de leur permettre d'assurer la sécurité de la population. En conséquence, le service de police local continuera de constituer un important acheteur de matériel et de fournitures.

9. ACCÈS AU MARCHÉ

À la suite de l'adhésion du Mexique au GATT, le gouvernement mexicain a progressivement ouvert son économie aux marchés internationaux. Les droits de douane ont été ramenés d'un maximum de 100 % en 1983 à 20 % en décembre 1988. En outre, le système de prix officiels à l'importation a été entièrement aboli et l'obligation d'obtenir une licence d'importation a été supprimée, sauf à l'égard de 198 des 11 812 articles du système tarifaire harmonisé mexicain.

Cette libéralisation du commerce a entraîné une nette amélioration du marché de l'importation de matériel de sécurité. Les droits de douane maximaux ont été ramenés à 20 % et aucune licence préalable à l'importation n'est exigée pour les produits visés par la présente étude. Les importations sont donc assujetties à un droit ad valorem correspondant à 20 % au plus du montant facturé. Une redevance de 0,8 % pour traitement douanier est imposée sur la valeur facturée. En outre, une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ramenée depuis peu de 15 à 10 %, est ensuite calculée sur la valeur cumulative des deux taxes ajoutée au montant facturé. Certains fabricants qui importent des éléments de production pour fabriquer des produits en vertu d'un plan de fabrication approuvé par le gouvernement mexicain peuvent obtenir une suppression ou une

diminution du droit de douane ou de la TVA. Les matières premières, les produits semi-ouvrés et les machines servant à la fabrication ou à l'assemblage de produits destinés à l'exportation sont d'ordinaire admissibles à l'importation en franchise ou contre caution.

Autrefois, pour présenter une soumission à un organisme gouvernemental ou une société décentralisée ou encore pour réaliser une vente auprès d'une telle organisation, non seulement les fabricants étrangers étaient-ils tenus d'avoir un agent sur place, mais aussi le fournisseur étranger devait s'inscrire aux fins d'approbation auprès du Secrétariat de la planification et du budget (Secretaría de Programación y Presupuesto - SPP). Or, depuis juillet 1991, il n'est plus nécessaire de s'inscrire auprès du SPP.

En vertu des nouvelles procédures en vigueur, tout fournisseur étranger est tenu d'avoir sur place un agent ou un représentant, par l'intermédiaire duquel il doit s'inscrire aux fins d'approbation auprès de chaque ministère ou organisme décentralisé en conformité avec les exigences relatives à la soumission internationale visée.

Les soumissions internationales financées par la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement sont ouvertes à tous les pays membres de ces institutions. Depuis peu, lorsque la Banque mondiale participe au financement d'un projet, elle exige que les documents de soumission soient accompagnés d'une déclaration confirmant que l'entreprise canadienne est une société dûment constituée et établie au Canada et que le Canada est reconnu comme un pays qui contribue à la Banque mondiale.

L'utilisation du système métrique n'est pas obligatoire dans le cas des importations vers le Mexique. Toutefois, comme il s'agit du système officiel de poids et mesures prévu par la loi, les importateurs doivent en règle générale indiquer les mesures métriques pour les produits emballés, bien que le système impérial soit aussi utilisé. On notera que l'étiquetage bilingue est acceptable. Les étiquettes des produits importés doivent être libellées en espagnol et comporter les renseignements suivants : nom du produit, marque déposée, adresse du fabricant, contenu net, numéro de série, date de fabrication, spécifications (volts, cycles, watts, etc.), mise en garde à l'égard des produits dangereux, mode d'emploi, indications relatives à la manutention ou à la conservation du produit et normes obligatoires. Le Mexique a adopté le système d'unités internationales (SI). L'alimentation en électricité est fournie par un courant de 110, 220 et 400 volts. On trouve aussi un courant de 230 volts, monophasé ou triphasé.

Rédactrice : Caroline Vérut
pour l'Ambassade du Canada
Mexico
Mars 1992

**ANNEXE I
ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES**

**ASOCIACION DE DISTRIBUIDORES DE EQUIPO CONTRA
INCENDIO DE LA REPUBLICA MEXICANA, A.C. (ADECIRMAC)
(ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES
INCENDIES)**

Mariano Z. Martínez 5
54940 Tultitlán, Mex.
Tél. : 872-34-70 872-23-74
Télé. : 872-35-69
Contact : Lic. Arturo Ortega S.
Presidente

**ASOCIACION MEXICANA DE HIGIENE Y SEGURIDAD, A.C.
(ASSOCIATION MEXICAINE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ)**

Lirio 7
Col. Sta. Ma. La Ribera
06400 Mexico D.F.
Tél. : 547-85-87 547-86-08
Télé. : 547-19-26
Contact : Ing. Jorge Suárez Peredo R.
Gerente General

ANNEXE II
MINISTÈRES ET ORGANISMES

DEPARTAMENTO DEL DISTRITO FEDERAL

Superintendente Gral. Santiago Tapia Aceves
Secretario General de Protección y Vialidad
Liverpool 136 - Piso 12
Col. Juárez
06600 Mexico D.F.
Tél. : 211-90-99, postes 1233 et 1400

**INSTITUTO DE SEGURIDAD Y SERVICIOS SOCIALES
DE LOS TRABAJADORES DEL ESTADO (ISSSTE)**

Lic. Emilio Lozoya Thalmann
Director General
Av. Juárez 154 - Piso 11
Col. Tabacalera
06039 Mexico D.F.
Tél. : 591-11-38 591-13-26
Télé. : 592-31-11

Lic. Jesús Jiménez V.
Subdirector de Abastecimiento
Av. Sn. Fernando 547
Edif. B - P.B.
Col. Toriello Guerra
14050 Mexico D.F.
Tél. : 606-73-83 606-82-58

INSTITUTO MEXICANO DEL SEGURO SOCIAL

Paseo de la Reforma 476 - Piso 1
Col. Juárez
06698 Mexico D.F.

Lic. Emilio Gamboa Patrón
Director General
Tél. : 211-47-28 211-38-53
Télé. : 211-26-23

Lic. Guillermo Ruíz de Teresa
Subdirector General de Abastecimiento
Tél. : 211-32-98

SECRETARIA DEL TRABAJO Y PREVISION SOCIAL

Lic. Arsenio Farell Cubillas
Secretario General
Anillo Periférico Sur,
Blvd. Adolfo Ruíz Cortines No. 4271 - Edif. A - Nivel 9
Col. Fuentes del Pedregal
14149 Mexico D.F.
Tél. : 645-55-91
Télé. : 645-29-62

Dr. Juan Antonio Legaspi Velazco
Director General de Medicina y
Seguridad en el Trabajo
Av. Azcapotzalco La Villa No. 209
Edif. C -
Col. Sto. Tomás
02020 Mexico D.F.
Tél. : 394-29-40 394-40-10
Télé. : 394-26-44

SECRETARIA DE MARINA

Eje 2 Oriente - Tramo H. Escuela Naval Militar 861
Col. Los Cipreses
04830 Mexico D.F.

Almirante C.G. Demn. Luis Carlos Ruano Angulo
Secretario de Marina
Edif. A - Nivel 3
Tél. : 684-81-88 678-64-11

Contraalmirante C.G. Demn. Alfredo Alexander Santín
Director General de Seguridad Social
Edif. E - Nivel 1
Tél. : 684-81-88, poste 2501

Capitán de Corbeta S.N.M.C. Juan M. Mirós Martínez
Director General de Sanidad Naval
Edif. E. - Nivel 1
Tél. : 684-81-88, poste 1250

SECRETARIA DE LA DEFENSA NACIONAL

Gral. de Div. D.E.M. Antonio Riviello B.
Secretario de la Defensa Nacional
Blvd. Manuel Avila Camacho
Esq. Av. Industrial Militar - Piso 3
Col. Lomas de Sotelo
11640 Mexico D.F.
Tél. : 557-06-13 557-19-32

Director General del Instituto de Seguridad Social
 Para las Fuerzas Armadas Mexicanas
 Av. Industria Militar 1053 - Piso 4
 Col. Lomas de Sotelo
 11640 Mexico D.F.
 Tél. : 557-24-66

Contact : Virgilio Contreras V.
 Presidente

DISTRIBUIDORA DE ALARMAS CYBER, S.A.
 Xocotitlán 6021
 Col. Aragón México D.F.
 Tél. : 557-1515
 Télex : 557-1515
 Contact : Lucy Gómez
 Olga Mejía

ELEMENTOS ELECTRICOS, S.A.
 Victor Hugo 25 P.F.
 Col. Albert
 03560 Mexico D.F.
 Tél. : 539-66-33
 Télex : 539-32-43
 Contact : Ing. Antonio Quintana P.
 Director General

FONTEO ALACARERO DEL CENTRO, S.A.
 Domicilio Conocido
 Apartado Postal 1
 Jalisco, Jalisco
 Tél. : (373) 51-00-15
 Télex : 50-68 (373)
 Contact : Lic. Mauro Amador
 Encargado de Negocios

GRUPO INDUSTRIAL S.A. DE C.V.
 Amalgama 533
 Col. Narvarte
 03030 Mexico D.F.
 Tél. : 552-31-22
 Télex : 523-3024
 Contact : Isidro Rivera Martínez

GRUPO INDUSTRIAL S.A. DE C.V.
 Poniente 115 No. 494
 Col. Industrial Vallejo
 03100 Mexico D.F.
 Tél. : 567-00-22
 Télex : 567-15-25
 Contact : Ing. Emilio Espinola
 Director General

ACCESORIOS ELECTRICOS, S.A. DE C.V.
 Toluca 231
 Col. San Antonio
 03780 Mexico D.F.
 Tél. : 551-57-22
 Télex : 552-21-49
 Contact : Ing. José A. Cheddan
 Director General

AMERICAN OPTICAL DE MEXICO S.A. DE C.V.
 Av. San Andrés Afoce 1688
 Col. Narvarte de Juárez
 Estado de México
 Tél. : 576-7033
 Télex : 558-3378
 Contact : Octavio Rubio
 Luis Moreno

CORNE, S.A. DE C.V.
 Humberto Lobo 121-1 Norte
 Col. del Valle
 06230 Garza García, N.L.
 Tél. : (83) 35-73-86
 Télex : (83) 35-72-96
 Contact : Ing. Patricia Sada
 Director General

DALOMEX INDUSTRIAL, S.A.
 Blvd. M. Avila Camacho 1204-408
 Col. San Lucas Tepic Jalisco
 24088 Mexico D.F.
 Tél. : 388-58-28
 Télex : 388-43-65
 Contact : Ing. Jorge Elizalde G.
 Gerente General

DESARROLLO INTEGRAL EN COMPUTACION S.A.
 González 51 bis
 Col. Insurgentes Mixcoac
 03100 México D.F.
 Tél. : 611-12-13
 Télex : 611-38-24
 Contact : Humberto N. de la Vega López

ANNEXE III
AGENTS ET DISTRIBUTEURS POTENTIELS

ACCESORIOS ELECTRICOS, S.A. DE C.V.

Tóchtli 221
Col. Sn. Antonio
02760 Mexico D.F.
Tél. : 561-27-22
Télé. : 352-22-49
Contact : Ing. José. A. Chehúan
Director General

AMERICAN OPTICAL DE MÉXICO S.A. DE C.V.

Av. san Andrés Atoto 1658
Col. Naucalpan de Juárez
Estado de México
Tél. : 576-7033
Télé. : 358-3576
Contact : Octavio Rubio
Luis Moreno

CORNE, S.A. DE C.V.

Humberto Lobo 151-1 Norte
Col. del Valle
66220 Garza García, N.L.
Tél. : (83) 35-73-56
Télé. : (83) 35-72-96
Contact : Ing. Patricio Sada
Director General

DATOMEX INDUSTRIAL, S.A.

Blvd. M. Avila Camacho 1994-405
Col. Sn. Lucas Tepetlascalco
54055 Mexico D.F.
Tél. : 398-58-28
Télé. : 398-49-65
Contact : Ing. Jorge Elizalde G.
Gerente General

DESARROLLO INTEGRAL EN COMPUTACION S.A.

Donatello 53 bis
Col. Insurgentes Mixcoac
03920 Mexico D.F.
Tél. : 611-15-17
Télé. : 611-38-94
Contact : Humberto M. de la Vega López

DETECTORES, S.A. DE C.V.
Tabasco 152
Col. Roma
06700 Mexico D.F.
Tél. : 533-55-03
Téléc. : 533-41-61
Contact : Vincente Contreras V.
Presidente

DISTRIBUIDORA DE ALARMAS CYNRI, S.A.
Xocotitlán 6023
Col. Aragón Inguarán
Mexico D.F.
Tél. : 751-7218 751-6126
Téléc. : 751-0465
Contact : Lucy Guzmán
Olga Mejía

ELEMENTOS ELECTRICOS, S.A.
Victor Hugo 25 P.B.
Col. Albert
03560 Mexico D.F.
Tél. : 539-66-33
Téléc. : 539-32-48
Contact : Ing. Antonio Aguirre Q.
Director General

FOMENTO AZUCARERO DEL CENTRO, S.A. DE C.V.
Domicilio Conocido
Apartado Postal 3
46600 Ameca, Jal.
Tél. : (375) 800-15 801-70
Téléc. : (375) 809-00
Contact : Lic. Mauro Castro Ahumada
Encargada de Importación

GpG GRUPO INDUSTRIAL S.A. DE C.V.
Anaxágoras 533
Col. Narvarte
03020 Mexico D.F.
Tél. : 682-31-22
Téléc. : 523-3024
Contact : Isidro Rivero Martínez

GRINNELL, SIST. DE PROTECCION CONTRA INCENDIO, S.A. DE C.V.
Poniente 116 No. 494
Col. Industrial Vallejo
02300 Mexico D.F.
Tél. : 567-00-22 567-40-50
Téléc. : 368-16-75
Contact : Ing. Emilio Espínola
Director General

GRUDEL INTERNACIONAL S.A. DE C.V.

Río Nazas 135-1
Col. Cuauhtémoc
06500 Mexico D.F.
Tél. : 208-34-11 208-47-14
Téléc. : 208-69-57
Contact : Angel Talavera Centeno

GRUPO PRISA, S.A.

Prol. Xochicalco 840-602
Col. Sta. Cruz Atoyac
03310 Mexico D.F.
Tél. : 574-98-45 574-81-04
Téléc. : 688-48-76
Contact : Dr. Rodrigo Muñoz O.
Director General

GRUPO PROVEEDOR INDUSTRIAL IMPEX, S.A. DE C.V.

Delia 125-E
Col. Guadalupe Tepeyac
07840 Mexico D.F.
Tél. : 537-86-35 517-35-05
Téléc. : 537-55-23
Contact : Ing. Julio Castañeda
Gerente General

HERRAMIENTAS TECNICAS, S.A.

Calz. Echegaray 16
Col. Rivera de Echegaray
53340 Naucalpan, Mex.
Tél. : 373-88-87 373-89-82
Téléc. : 373-04-62
Contact : Ricardo Lujambio R.
Director General

HIDROMEX, S.A. DE C.V.

Av. de las Alamedas 5
Col. Izcalli del Valle
Fracc. Ind. Sn. Antonio
54900 Tultitlán, Mex.
Tél. : 565-47-00 565-14-77
Téléc. : 565-41-04
Contact : Fernando Mangino U.
Gerente General

INDUSTRIAS PRODATA, S.A. DE C.V.

Av. Sn. Antonio 321-1
Col. Sn. Pedro de los Pinos
03800 Mexico D.F.
Tél. : 563-93-41 563-31-13
Télé. : 598-60-36
Contact : Lic. Ernesto F. López O.
Director General

**INSTITUTO NACIONAL DE INVESTIGACIONES
FORESTALES AGROPECUARIAS**

Insurgentes Sur 694 - Piso 8
Col. del Valle
03100 Mexico D.F.
Tél. : 687-74-26
Télé. : 687-74-08
Contact : Sr. José Luis Granados
Encargado de Compras

MATERIALES Y REPRESENTACIONES LAGACERO, S.A. DE C.V.

Cuauhtémoc 965 Norte
27000 Torreón, Coah.
Tél. : (17) 13-72-12 13-80-50
Télé. : (17) 17-40-82
Contact : C.P. David E. Sada S.
Gerente General

MERCA SEGURIDAD S.A. DE C.V.

Santa Ana 26
Col. las Fuentes
Guadalajara, Jal.
Tél. : (36) 31-64-82 31-13-15
Télé. : (36) 32-85-42
Contact : Javier Palacio Landa

MOSLER, S.A. DE C.V.

Río Lerma 69 P.B.
Col. Cuauhtémoc
06500 Mexico D.F.
Tél. : 525-19-35
Télé. : 685-35-21
Contact : Ing. Emilio Roaro
Director General

NUCLEOELECTRONICA, S.A. DE C.V.

Calz. de las Aguilas 101
Col. las Aguilas
01710 Mexico D.F.
Tél. : 593-61-10
Télé. : 593-60-21
Contact : Ing. Manuel Diego
Gerente General

SEALMAG DE MEXICO, S.A. DE C.V.
Guadalquivir 66-101
Col. Cuauhtémoc
06500 Mexico D.F.
Tél. : 525-43-62 207-46-26
Téléc. : 208-66-11
Contact : Lic. Francisco Gil Zepeda
Director Ejecutivo

SEGURIDAD INTEGRAL S.A. DE C.V.
Calle Santa Ana 26
Fracc. las Fuentes
Guadalajara, Jal.
Tél. : (36) 31-72-78
Téléc. : (36) 32-85-42
Contact : Ignacio Ortíz
Alejandro Palacio

SERVICIOS DE MEXICO SURESTE S.A. DE C.V. (SERMEX)
Av. Acueducto 197
Col. Centro
58000 Morelia, Mich.
Tél. : (451) 2-66-65
Téléc. : (451) 2-66-23
Contact : Ing. Felipe Garrido
Bob McLaughlin

**SICISA, SISTEMAS CONTRA INCENDIOS Y
SEGURIDAD AMBIENTAL, S.A. DE C.V.**
Vía Dr. Gustavo Baz 379
Col. Sn. Agustín Naucalpan
53300 Naucalpan, Mex.
Tél. : 562-31-14
Téléc. : 393-80-27
Contact : Ciro Valenzuela
Gerente General

TKC SISTEMAS S.A. DE C.V.
Av. del 57 No. 76
Col. Centro
Querétaro, Qro.
Tél. : (42) 16-34-03
Téléc. : 251-1465
Contact : Armando Azar Musalem

TOTAL MEXICANA, S.A. DE C.V.
Carr. Tlalnepantla-Cuautitlán 1100
Col. Tultitlán
54900 Estado de México
Tél. : 872-11-44 872-85-41
Télé. : 872-85-11
Contact : Srta. Araceli Zepeda
Gerente de Importaciones

TRANSMISIONES Y SEGURIDAD, S.A. DE C.V.
Sabino 1921
Col. del Fresno
Sector Juárez
44900 Guadalajara, Jal.
Tél. : (36) 12-18-16 10-60-03
Télé. : (36) 11-90-50
Contact : Ing. Ricardo A. Varela
Director General

3M DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calz. San Juan de Aragón 516
07070 Mexico D.F.
Tél. :
Télé. : 757-55-76
Contact : Florence Dumont

VARSA, S.A.
Roble 1252
Col. del Fresno
Sector Juárez
44900 Guadalajara, Jal.
Tél. : (36) 12-34-52 12-02-91
Télé. : (36) 11-90-50
Contact : Ing. Ignacio E. Varela
Director General

V.O. DE A.A. DE MEXICO S.A. DE C.V.
101-33-101
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

TOTAL MEXICANA, S.A. DE C.V.
Carr. Toluca-Cuacuilán 1100
Col. Toluca
24000 Estado de México
Tel.: 573-11-44
Tel.: 573-85-11
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

TRANSACCIONES Y SEGURIDAD, S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

TRANSACCIONES Y SEGURIDAD, S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

V.O. DE A.A. DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

V.O. DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calle San Juan de Aragón 216
07070 Mexico D.F.
Tel.: 757-25-78
Contacto: Florence Dumont

V.O. DE A.A. DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

VARELA, S.A.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

V.O. DE A.A. DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

V.O. DE A.A. DE MEXICO S.A. DE C.V.
Calle...
Tel.: 51-22-732
Tel.: 51-22-732
Contacto: Sr. Ricardo A. Varela

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20014599 6

DOCS
CA1 EA953 92M112 FRE
Verut, Caroline
Etude du marche mexicain du
materiel de securite
43265685

